MRC de Bellechasse

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
VOLET 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

ADOPTÉ LE 16 SEPTEMBRE 2026
RÉSOLUTION NO C.M. 26-09-353

TABLES DES MATIÈRES

FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 4
Réalisation de projets structurants 4
Priorité 1 – Accélération du développement économique 4
Projet ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 : 5
Priorité 2 – Attraction et rétention de la population 5
Projets ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 : 5
Priorité 3 – Rayonnement de la MRC de Bellechasse et de son territoire 7
Projet ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 : 7
Priorité 4 – Développement de l'organisation 7
Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles 7
CONCLUSION 8

Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 vient prendre le relais du Fonds de développement des territoires (FDT) afin de poursuivre le soutien aux MRC dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional. Ce Fonds découle d'une entente conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse, laquelle a été signée par la ministre, Mme Andrée Laforest, le 24 mars 2020.

Pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2025, la MRC de Bellechasse a complété l'engagement de l'ensemble des sommes qui lui ont été confiées par le MAMH au 31 mars 2025. Les projets soutenus dans le cadre de cette enveloppe ont, quant à eux, tous été réalisés au 31 mars 2026, conformément aux objectifs et aux engagements établis.

Ainsi, au terme de cette période, l'ensemble des projets financés ont été menés à bien et les sommes confiées à la MRC auront été entièrement dépensées au 31 mars 2026. Ces investissements auront permis de soutenir concrètement des initiatives contribuant au développement et à la vitalité du territoire de Bellechasse.

Les sommes accordées dans le cadre du FRR – Volet 2 auront notamment permis de réaliser les objets suivants :

a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;

b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental technologique ou autre);

c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;

f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

La MRC de Bellechasse est placée au cœur de la nouvelle gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, le Conseil de la MRC a adopté :

- La Politique révisée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021 à 2024-2025 entérinée par la résolution no C.M. 25-03-083 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025;
- Les priorités annuelles d'intervention 2025 entérinées par la résolution no C.M. 25-03-081 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025;
- La politique d'investissement qui a été mise à jour le 3 février 2023 par Développement économique Bellechasse et entérinée par la résolution no C.M. 25-03-084 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2025.

Tous ces documents sont disponibles à l'adresse suivante sous l'onglet développement : https://www.bellechasse.ca/fr/mrc/administration/nos-politiques/

Le présent rapport couvre la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Réalisation de projets structurants

Grâce aux aides financières octroyées par le ministère, la MRC a soutenu trente-cinq (35) projets qui ont reçu un déboursé pour la période comprise entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026.

Ces projets permettent de donner suite aux quatre (4) priorités d'intervention qui ont été adoptées par le Conseil de la MRC, soit :

Priorité 1 – Accélération du développement économique

- Développer le récréotourisme
- Soutenir les secteurs manufacturier et commercial

- Réaliser des projets de développement en agriculture, acériculture et foresterie
- Favoriser l'entrepreneuriat privé et collectif

Projet ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 :

Titre du projet	Nom du bénéficiaire	Contribution FRR	Coût du projet
Entente sectorielle en bioalimentaire	TACA	21 923 $	2 656 027$
Projet Signature Innovation	MRC de Bellechasse	106 527 $	1 582 635 $
TOTAL		**128 450 $**	

Priorité 2 – Attraction et rétention de la population

- Poursuivre les mesures favorisant la qualité de vie
- Favoriser l'accessibilité aux infrastructures et aux services
- Améliorer la mobilité sur le territoire
- Bonifier les communications sans fil

Projets ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 :

Titre du projet	Nom du bénéficiaire	Contribution FRR	Coût du projet
Salle Multifonctionnelle	Municipalité de Saint-Vallier	41 366 $	2 414 531 $
Ajout de terrain de volleyball	Municipalité de Saint-Malachie	4 182 $	7 500 $
Construction d'un gazébo au Parc Vincennes	Municipalité de Beaumont	16 330 $	16 330 $
Réfection du parc la Chesnaie	Municipalité de Beaumont	28 400 $	28 400 $
Rénovation cabane des marqueurs	Municipalité de Honfleur	33 415 $	33 415 $
Réfection du terrain de tennis	Municipalité de Saint-Anselme	103 415 $	103 415 $
Réfection du terrain de tennis	Municipalité de Saint-Anselme	4 246 $	4 246 $
Ajout de modules de jeux au Parc Dion	Municipalité de Saint-Charles	6 441 $	97 237 $
Sentier d'hébertisme au parc des bâtisseur	Municipalité de Saint-Damien	15 470 $	40 000 $
Patinoire extérieure	Municipalité de Saint-Lazare	20 683 $	275 000 $

Titre du projet	Nom du bénéficiaire	Contribution FRR	Coût du projet
Remplacement des luminaires des plateaux sportifs	Municipalité de Saint-Malachie	16 501 $	16 501 $
Achat et installation d'une génératrice au centre communautaire	Municipalité de Saint-Nazaire	24 530 $	44 152 $
Achat d'équipement de loisirs pour la salle communautaire	Municipalité de Saint-Nérée	7 000 $	7 000 $
Projet Habitation Chaudière-Appalaches	ID Territoire	8 036 $	14 286 $
Éclairage de l'église	Municipalité de Beaumont	5 597 $	5 597 $
Panneaux d'interprétation	Municipalité de Beaumont	4 800 $	4 800 $
Réfection du terrain de balle	Municipalité de La Durantaye	25 802 $	25 802 $
Conversion de l'éclairage au DEL	Municipalité de Saint-Gervais	62 049 $	62 049 $
Plan d'aménagement	Municipalité de Saint-Michel	12 155 $	12 155 $
Amélioration des infrastructures sportives	Municipalité de Saint-Nérée	13 428 $	13 428 $
Amélioration des infrastructures sportives du terrain des loisirs	Municipalité de Saint-Raphaël	20 683 $	82 732 $
Aménagement du local Centre-Femmes	Municipalité de Sainte-Claire	58 654 $	58 654 $
Réalisation d'un plan fonctionnel et technique pour la bibliothèque	Municipalité de Saint-Damien	8 250 $	8 250 $
Revitalisation du village	Municipalité de Saint-Léon	49 060 $	49 060 $
Filet de protection pour le terrain de baseball	Municipalité de Buckland	7 000 $	7 000 $
Panneau d'affichage de vitesse	Municipalité de Buckland	9 000 $	9 000 $
Enseigne lumineuse pour le bureau municipal	Municipalité de Buckland	3 000 $	3 000 $
Modules de jeux et équipements pour les loisirs	Municipalité de Buckland	22 000 $	22 000 $
Revitalisation du village et amélioration des infrastructures municipales	Municipalité de Saint-Philémon	105 032 $	105 032 $
Entente sectorielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Réseau des groupes de femmes de la Chaudière-Appalaches	3 000 $	231 000 $
Entente sectorielle en information, sensibilisation et éducation	Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches	5 370 $	764 075 $

Titre du projet	Nom du bénéficiaire	Contribution FRR	Coût du projet
Entente sectorielle en culture	Ministère de la Culture et des Communications	3 335 $	1 124 000 $
TOTAL		**748 230 $**	

Priorité 3 – Rayonnement de la MRC de Bellechasse et de son territoire

- Développer l'image de marque de Bellechasse et structurer les actions de communication
- Promouvoir le territoire et mettre en œuvre les actions de communications

Projet ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 :

Titre du projet	Nom du bénéficiaire	Contribution FRR	Coût du projet
Développement de l'image de marque de la MRC	MRC de Bellechasse	81 564 $	125 000 $

Priorité 4 – Développement de l'organisation

- Optimiser l'offre de service de la MRC
- Informer sur les mécanismes de gouvernance
- Assurer l'attraction et la rétention des ressources humaines

Aucun Projet n'a reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles

La MRC de Bellechasse a soutenu :

- L'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2024-2028. La MRC contribue pour un montant de 40 021 $ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l'entente.
- L'entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière- Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2019-2025. La MRC contribue pour un montant de 15 000$ via les autres Fonds de la MRC et siège sur le comité directeur de l'entente.

- L'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2022-2025. La MRC contribue pour un montant de 10 000 $ via son entente culturelle et pour un montant de 13 000 $ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l'entente.
- L'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2024-2028. La MRC contribue pour un montant total de 4 000$ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l'entente.
- L'entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion de matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches. Cette entente est valide pour la période 2022-2025. La MRC contribue pour un montant de 9 630 $ via le FRR-Volet 2 et siège sur le comité directeur de l'entente.
- L'entente relative à la mise en place du projet Signature Innovation de la MRC dans le cadre du FRR-Volet 3 – La Cycloroute, porte d'entrée de l'expérience récréotouristique de Bellechasse. La MRC contribue pour un montant total de 256 527$ via le FRR-Volet 2 et siège sur le Comité directeur de l'entente.

CONCLUSION

Pour la MRC de Bellechasse, le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 aura été un levier important pour soutenir le dynamisme du milieu et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Grâce à ce Fonds, la MRC a pu accompagner et réaliser des projets visant à répondre concrètement aux besoins du territoire et de ses collectivités.

L'une des principales forces de ce Fonds réside dans sa souplesse, qui a permis au Conseil de la MRC d'orienter les sommes disponibles en fonction de ses priorités, des besoins exprimés par le milieu et des enjeux propres au territoire. Cette capacité d'adaptation a également permis d'assurer une cohérence entre les projets soutenus et les différentes planifications et orientations de développement de la MRC.

Le FRR – Volet 2 s'est également avéré un outil simple et souple à gérer, tout en offrant un cadre favorisant des décisions réfléchies et impartiales de la part du Conseil de la MRC. Il a ainsi donné à la MRC les moyens financiers nécessaires pour assumer pleinement ses responsabilités en matière de développement local et régional et pour soutenir la réalisation d'initiatives porteuses pour Bellechasse.

Alors que l'entente arrive maintenant à son terme et que l'ensemble des projets soutenus ont été réalisés, la MRC de Bellechasse peut constater les retombées concrètes de cet accompagnement financier. Les projets réalisés au cours de cette période témoignent de la capacité du milieu à se mobiliser, à innover et à travailler collectivement autour d'une vision commune du développement.

Le développement de Bellechasse est une responsabilité partagée. C'est en poursuivant le travail concerté entre la MRC, les municipalités, les organismes, les partenaires et l'ensemble des acteurs du territoire que nous pourrons continuer à faire de Bellechasse un milieu dynamique, attractif et où il fait bon vivre. La fin de cette entente marque ainsi la conclusion d'une période d'intervention importante, mais également la poursuite d'une démarche collective visant à bâtir l'avenir de notre territoire.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, Directrice générale et greffière-trésorière
Le 16 septembre 2026